

Formation par **apprentissage en présentiel** (niveau 5)

Durée : 2 ans

Sur le terrain

Vous gérez une équipe, réalisez des aménagements paysagers et conduisez des chantiers.

En bureau

Vous assistez l'architecte ou le concepteur, suivez le bon déroulement des chantiers et répondez aux appels d'offres.

La formation : rentrée en septembre

Une réelle expérience professionnelle :

- Du temps en entreprise en BTS1 : 27 semaines par an.
- Du temps en entreprise en BTS2 : 28 semaines par an, soit 69 semaines en 2 ans.
- Un statut de salarié rémunéré en fonction de l'âge et de la convention.
- 5 semaines de congés payés par année.
- Une formation qui vous professionnalise de 2 ans :
- Du temps en centre en classe de BTS1 : 20 semaines par an (700h).
- Du temps en centre en classe de BTS2 : 19 semaines par an (665h/an), soit 39 semaines en 2 ans.
- Un suivi individualisé.

L'apprentissage est un véritable tremplin vers l'emploi !

Les conditions d'admission

Les prérequis - public

- Avoir plus de 16 ans et moins de 29 ans révolus à la signature du contrat.
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Bac Technologique, Bac Professionnel ou Bac Général).

- . Inscription sur Parcoursup
- . Contact par mail ou téléphone
- . Remplir un dossier de candidature
- . Signer un contrat d'apprentissage pour 2 ans en entreprise privée réalisation de la création ou en collectivité territoriale.
- . Remplir la fiche d'engagement
- . Réaliser des tests de positionnement et un entretien avec l'équipe pédagogique
- . Aucun frais supplémentaire

- . Le site de l'établissement est accessible aux personnes en situation de handicap.

La rémunération

Rémunération brute mensuelle minimale d'un.e apprenti.e (% du SMIC)				
Situation	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année	27 %	50 %	53 %	100 %
2 ^e année	39 %	57 %	61 %	100 %
3 ^e année	55 %	67 %	78 %	100 %

Dans certaines branches, en application de la convention collective dont dépend l'entreprise, la rémunération peut être supérieure au minimum légal

Architecture de la formation

Domaines du tronc commun :

- M1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui ;
- M2 : Construire son projet personnel et professionnel ;
- M3 : Communiquer.

Domaine professionnel spécifique :

- M4 : Organisation du travail et encadrement d'équipes ;
- M5 : Gestion et mise en place de la végétation ;
- M6 : Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers ;
- M7 : Gestion technico-économique de chantier ;
- M8 : Elaboration d'un projet d'aménagement paysager.

Pédagogie

1. Des projets de création : conception pour des collectivités et des particuliers afin d'appréhender les enseignements techniques.
2. Visites professionnelles de jardins et rencontres avec des professionnels.
3. Utilisation de logiciels 3D.

Possibilités de poursuite d'études

- Licence professionnelle
- Certificat de spécialisation
- École d'ingénieur
- École d'architecture

Les métiers

- Chef(fe) d'équipe paysagiste
- Conducteur(rice) de travaux paysagers
- Responsable de chantier
- Technicien(ne) en bureau d'étude
- Dessinateur(rice) projeteur d'aménagements paysagers

Renseignements pratiques

Pour toutes informations complémentaires, consultez notre site internet :

<http://www.tracy-vire.fr> ou scannez ce code

CFA de VIRE

Route de Caen

CS 46001

VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Contactez le secrétariat du CFA

02.31.66.18.18

cfa.vire@educagri.fr



Délivrance du diplôme

- Diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau 5
- Évaluation : en Contrôle Continu et en Épreuves Terminales

Chiffres clés

- Nombre de candidats en formation : 17
- Nombre de candidats présentés aux examens : 17
- Taux de réussite (année n-1) : 76 %
- Taux de mention (année n-1) : 47,05 %
- Taux de rupture brut (année n-1) : 0 %
- Taux de rupture net (année n-1) : 0 %
- Taux d'insertion professionnelle (session 2021 à 7 mois) : 94,7 %
- Taux de satisfaction (année n-1 fin de formation) : 53 %